



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Gouverner-sa-propre-vie>

Éditorial

Gouverner sa propre vie

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1988 - N° 872 - novembre 1988 -

Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2009

Date de parution : novembre 1988

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Tel est bien, finalement, le droit que nous revendiquons en militant pour l'économie distributive. Non que celle-ci nous paraisse la condition suffisante pour accéder à pareille autonomie, mais parce qu'elle en est une condition nécessaire, nous libérant des contraintes qui nous sont aujourd'hui opposées de façon intolérable sous prétexte de « nécessités économiques », tout à fait contestables. C'est dans cette perspective que se place A. Gorz (1) en proposant une politique de réduction massive et générale de la durée légale du travail.

Comme les distributistes, il entend que le temps consacré au travail dans la sphère de l'économie, (celui qu'on fait en qualité de citoyen et qui justifie qu'on ait droit à sa part des richesses réalisées dans cette sphère), doit être le plus court possible afin de dégager un maximum de temps que chacun puisse consacrer à faire ce qui lui plait, à s'épanouir hors du monde marchand. Cette liberté, avec les moyens matériels d'en faire l'usage que l'on souhaite, est pour nous le moyen de voir l'humanité évoluer, développer ses capacités d'imagination, ses ressources tant morales qu'intellectuelles, en un mot sa convivialité. Mais elle n'implique aucune idéologie, aucune religion, sinon, évidemment, le respect des autres, de leur liberté, de leurs croyances.

Il n'en est pas du tout de même dans l'esprit du « groupement d'économie distributive », malgré son nom. Celui-ci, en effet, vient de publier, sous la plume de J. d'Argine un opuscule intitulé « une nouvelle économie pour le troisième millénaire » où est présentée une société qu'on appelle distributive mais où l'Autorité (avec une majuscule) serait exercée par l'Eglise, le gouvernement des peuples étant subordonné à cette Autorité et, particulièrement au sommet de celle-ci, au Pontificat : « une référence constante aux préceptes de l'évangile est une condition sine qua non à la mise en place d'une telle économie affirme J. d'Argine qui prétend « qu'elle implique le rétablissement de la notion d'Autorité et de Pouvoir » et que « les hommes soient soumis de leur plein gré » (remarquable contradiction) « à une Règle de fer inspirée de l'évangile ».

Or l'économie distributive n'implique pas cette obéissance à une Eglise. On peut parfaitement être convaincu de la valeur morale des préceptes de l'évangile mais rien ne permet d'affirmer qu'il n'y a pas de société distributive possible sans cette obéissance. Il fallait que cela soit dit clairement afin d'éviter toute confusion après lecture d'un opuscule qui se réfère à J. Duboin, tout en disant « Depuis que nous avons été condamnés chacun à gagner son pain à la sueur de son front »... et que « Le prochain n'est plus qu'une source de profits, c'est la règle d'or du syndicalisme et de la politique marxiste »... !

Par conséquent, si des distributistes sont tentés de s'associer au Groupement d'économie distributive (GED) dont le siège est 12 rue de la Charmille à Strasbourg, qu'ils ne confondent pas cette association avec les Groupes pour l'Economie Distributive qu'avait fondés M. Laudrain. L'association de Strasbourg fait signer à ses adhérents un contrat dans lequel ils s'engagent à verser au groupe tous leurs revenus, salaires, rentes et allocations diverses. Le GED se charge de régler leurs factures de loyer, d'électricité, chauffage, assurances, etc., et de remettre à chacun sa « part » pour qu'il assume ses autres frais (nourriture, vêtements, scolarité, loisirs), étant entendu que c'est le Bureau du GED « qui définit quelles sont les dépenses véritablement nécessaires ». Ajoutons un détail : le chef de famille a droit à une part entière, son conjoint à une demi part. Voilà qui va enthousiasmer Chiffon !(2)

(1) voir la rubrique « lectures » ci-dessous.

(2) voir la rubrique « Tribune libre ».